



World Food
Programme

SAVING
LIVES
CHANGING
LIVES

© PAM/César Lopez

ANALYSIS, PLANNING & PERFORMANCE

Note d'Orientation sur le ciblage Édition n°2, 2025

Mesure des erreurs de ciblage

RÉSUMÉ

Cette note vise à fournir aux bureaux de pays un cadre de référence pour la planification, le calcul et la compréhension des erreurs de conception et de mise en œuvre du ciblage.

Des erreurs de ciblage se produisent lorsque l'aide ne parvient pas à atteindre les bénéficiaires visés, soit en excluant les personnes admissibles, soit en incluant les personnes non admissibles. Ces erreurs proviennent de diverses causes, notamment une conception défectueuse, une mauvaise mise en œuvre, des limitations de données et des interférences externes. Les contextes humanitaires dans lesquels le PAM opère, les défis tels que l'insécurité, l'accès limité et

le sous-financement rendent le ciblage parfait impossible. Par conséquent, les systèmes de ciblage doivent intégrer des seuils d'erreur réalistes et privilégier la transparence, l'adaptabilité et l'équité.

Cette note d'orientation aide le personnel du programme, du VAM et du M&E à identifier, classer et corriger les erreurs de ciblage afin d'améliorer l'efficacité, l'équité et la responsabilité de l'assistance. Elle est conçue pour rester pertinente dans les divers environnements opérationnels et complexes du PAM, y compris ceux où les données sont limitées et avec des contraintes d'accès.

INTRODUCTION

Les erreurs de ciblage font référence à des inexactitudes dans l'identification et l'atteinte des bénéficiaires visés par l'aide. Ces erreurs peuvent entraîner l'exclusion de bénéficiaires admissibles et l'inclusion de bénéficiaires non admissibles. Les erreurs de ciblage peuvent résulter de différentes causes, notamment des données inadéquates, des méthodologies d'évaluation des besoins défectueuses, des difficultés de vérification de l'admissibilité, la fraude et l'influence indue de parties prenantes externes.

Dans de nombreux contextes humanitaires où le PAM opère, des facteurs tels que les restrictions d'accès, l'insécurité, les déplacements, la faiblesse des infrastructures et le sous-financement chronique limitent considérablement la capacité de planifier, mettre en œuvre et suivre de manière exhaustive le ciblage. Par conséquent, il est essentiel d'adopter des seuils d'erreur réalistes qui reconnaissent les limites opérationnelles tout en s'efforçant d'être équitables et efficaces. Plutôt que d'espérer une précision parfaite, les systèmes de ciblage doivent être conçus avec une tolérance à un certain degré d'erreur, en équilibre avec l'urgence d'atteindre ceux qui en ont le plus besoin. Les principaux facteurs à prendre en compte comprennent la faisabilité de la vérification de l'admissibilité, la collecte de données fiables et la capacité d'adapter les approches à l'évolution des conditions. Il est essentiel de maintenir la transparence face à ces limites, tout en intégrant des boucles de rétroaction et des mécanismes correctifs, pour préserver la confiance et la responsabilisation dans ces conditions complexes.

Bien qu'aucun exercice de ciblage ou de priorisation ne puisse être entièrement exempt d'erreurs, l'objectif est de minimiser les erreurs d'exclusion et d'inclusion afin d'assurer l'utilisation la plus efficace et la plus efficiente possible des

ressources. Les erreurs de ciblage sont généralement classées en deux types, chacun ayant des causes et des implications distinctes :

- **Les erreurs de conception** se produisent lorsque les critères ou la méthodologie de ciblage sont défectueux ou inadaptés au contexte (p. ex., l'utilisation de critères ne reflétant pas les véritables facteurs de vulnérabilité). Ces erreurs conduisent à l'exclusion ou à l'inclusion systématique des mauvais groupes dès le départ.
- **Les erreurs de mise en œuvre** surviennent lorsque des critères bien conçus sont mal appliqués dans la pratique. Cela peut résulter d'une erreur d'identification, de saisie de données ou d'interférences locales lors du processus de sélection des bénéficiaires.

Ces deux types d'erreurs ne sont pas directement comparables, car les erreurs de conception reflètent des défauts structurels dans le cadre de ciblage, tandis que les erreurs de mise en œuvre découlent de faiblesses opérationnelles. Différentes approches sont nécessaires afin d'y remédier : la première nécessite un examen analytique et contextuel, tandis que la seconde exige une surveillance, une formation et des contrôles de processus plus stricts.

Cette note est destinée au personnel des programmes, du VAM et du M&E impliqué dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de ciblage. Il fournit des conseils pratiques sur la façon de classer, de mesurer, d'interpréter et de réagir aux erreurs de ciblage, tant au stade de la conception qu'à celui de la mise en œuvre, afin de favoriser une prestation d'aide plus équitable et plus responsable. Cette note reconnaît également la diversité des contextes du PAM et est conçue pour rester applicable même dans des environnements où l'accès est limité, où l'insécurité est élevée et où les ressources sont limitées.

ÉVALUATION DES ERREURS LORSQUE LES DONNÉES NE SONT PAS DISPONIBLES

Habituellement, l'identification des erreurs de ciblage est un processus **quantitatif** qui nécessite des conditions stables, un accès aux zones touchées et, surtout, des données fiables. En l'absence de ces conditions préalables, l'évaluation des erreurs de ciblage devient beaucoup plus difficile.

Les méthodes **qualitatives**, telles que les consultations communautaires, les entrevues avec les informateurs clés et l'analyse des données secondaires, peuvent servir d'approximations pour la collecte directe de données. Cependant, leur utilisation s'accompagne d'importantes mises en garde. Premièrement, ces méthodes ne peuvent fournir que des informations indicatives et ne permettent pas d'estimer avec précision les taux d'erreur d'inclusion ou d'exclusion. Deuxièmement, leur application nécessite une documentation complète et une explication transparente de la façon dont les informations ont été recueillies, analysées et interprétées.

ERREURS DE CIBLAGE ET SUIVI

Le suivi des erreurs de ciblage est particulièrement pertinent pour les activités visant à améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire au niveau individuel ou familial par le biais d'une assistance directe. En revanche, les erreurs de ciblage sont moins critiques dans les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, où les principaux résultats découlent de l'actif lui-même, qui est destiné à bénéficier à l'ensemble de la communauté.

Pour permettre un suivi efficace, des exercices de suivi tels que le **suivi post-distribution (PDM)**, les **mécanismes de rétroaction communautaire (CFM)** et la **triangulation d'autres sources de données** doivent être planifiés intentionnellement pour collecter les données nécessaires à l'analyse des erreurs, y compris les critères d'**éligibilité** et le **statut de vulnérabilité pour les bénéficiaires et un échantillon représentatif de non-bénéficiaires**.¹

Dans le cadre du suivi, il est essentiel de faire la distinction entre les erreurs de conception et les

erreurs de mise en œuvre.

- **Les erreurs de conception** sont liées à l'état de vulnérabilité réel de la population. Des niveaux élevés d'erreurs de conception peuvent indiquer des problèmes liés à l'approche de ciblage ou à la définition des critères d'éligibilité.
- **Les erreurs de mise en œuvre**, en revanche, reflètent la qualité de l'application des critères de ciblage. Ils évaluent si les ménages qui répondent aux critères convenus ont reçu une aide et si ceux qui ne répondent pas aux critères ont été exclus.

Les erreurs de mise en œuvre devraient être réduites au minimum grâce à une planification minutieuse, à une bonne gestion du processus de ciblage et à l'utilisation de données fiables pour répondre à des menaces potentielles telles que la manipulation des listes de bénéficiaires et le risque d'influence indue.² Bien qu'une certaine marge d'erreur soit inévitable, **un suivi régulier est crucial** pour identifier et corriger les erreurs de

¹ L'élargissement du questionnaire pour tenir compte des critères d'admissibilité et inclure un échantillon de non-bénéficiaires pourrait augmenter considérablement le coût de l'exercice de PDM. Lorsque les budgets sont limités, les COs sont encouragés à adopter des mesures d'économie, telles que la rationalisation des outils de collecte de données dans l'ensemble des programmes et la limitation du questionnaire seulement aux indicateurs essentiels et obligatoires. Si ces stratégies d'atténuation ne sont pas applicables, réalisables ou suffisantes pour répondre aux contraintes budgétaires, les COs doivent documenter clairement les mesures envisagées et justifier pourquoi elles n'ont pas été efficaces ou mises en œuvre. Cela garantit la transparence et soutient la planification future et l'allocation des ressources.

² Pour plus de détails sur l'atténuation des risques d'influence indue, veuillez consulter le [Cadre d'assurance du ciblage](#).

conception et de mise en œuvre afin d'améliorer l'efficacité et l'équité de la fourniture de l'aide.

LES ERREURS DE CIBLAGE À LA CONCEPTION

Définitions	
Conception de ciblage	Erreur d'exclusion lors de la conception – Proportion de la population qui a besoin d'aide, mais qui n'est pas incluse dans le groupe ciblé. Ce type d'erreur implique que les critères utilisés pour identifier les personnes dans le besoin ne sont pas assez sensibles pour reconnaître les personnes qui devraient recevoir des prestations.
	Erreur d'inclusion lors de la conception – Proportion de bénéficiaires du programme qui n'ont pas besoin d'assistance, mais qui sont identifiés comme en ayant besoin sur la base de la méthode de ciblage choisie. Ce type d'erreur implique que les critères utilisés pour cibler les ménages vulnérables ne sont pas assez précis pour exclure ceux pas dans le besoin.

Ces erreurs ont tendance à s'aggraver lorsque des décisions de priorisation doivent être prises en raison de contraintes financières ou autres. Dans ces cas, seulement une partie de la population vulnérable peut être sélectionnée pour recevoir l'assistance.

Pour réduire ce risque, les erreurs de conception doivent être examinées **chaque année** ou **avant le début d'un nouveau cycle de programme**, et chaque fois qu'il y a des changements contextuels importants (par exemple, de nouvelles données d'évaluation, des tendances de déplacement ou des changements dans la vulnérabilité).

Comment les erreurs à la conception sont-elles calculées ?

Statut d'éligibilité	État de la vulnérabilité	
	Vulnérable	Non vulnérable
Éligible	Correctement inclus	Erreur d'inclusion à la conception
Non admissible	Erreur d'exclusion à la conception	Correctement exclu

Exemple de calcul

	Vulnérable	Non vulnérable
Éligible	40	10
Non admissible	30	20

Erreur d'inclusion : $10/(40+10)*100 = 20 \%$

Erreur d'exclusion : $30/(40+30)*100 = 43 \%$

ERREURS DE CIBLAGE LORS DE LA MISE EN ŒUVRE

Définitions	
Mise en œuvre du ciblage	Erreur d'exclusion lors de la mise en œuvre – Proportion de la population touchée qui répond aux critères définis pour le ciblage et la priorisation, mais qui ne reçoit pas d'assistance. Ce type d'erreur implique que lors de la mise en œuvre du programme, des individus/ménages ont été exclus à tort.
	Erreur d'inclusion lors de la mise en œuvre – Proportion de la population touchée qui ne répond pas aux critères définis pour le ciblage et l'établissement des priorités, mais qui reçoit de l'assistance. Ce type d'erreur implique que lors de la mise en œuvre du programme, des individus/ménages ont été inclus à tort.

Étant donné qu'elles se produisent pendant la mise en œuvre du programme, les erreurs de ciblage lors de la mise en œuvre peuvent être principalement mesurées **quantitativement** dans la phase de suivi (lorsque la sélection des bénéficiaires peut être comparée aux critères d'éligibilité). Elles peuvent être atténuées en planifiant et en menant soigneusement l'exercice de ciblage aux côtés des partenaires coopérants³ et des communautés, et en mettant en place un système de suivi robuste.

Les erreurs à la mise en œuvre doivent être mesurées **après chaque cycle d'enregistrement ou de distribution**, généralement **trimestriellement** ou **semestriellement**, selon la fréquence des distributions, afin de permettre la correction rapide des problèmes opérationnels.

Il est essentiel d'impliquer les partenaires coopérants dans l'examen et la réponse aux erreurs à la mise en œuvre.

Les partenaires coopérants doivent recevoir une formation claire sur les critères d'éligibilité, la gestion des listes de bénéficiaires et la manière d'appliquer les protocoles de ciblage de manière cohérente.

Pour calculer avec précision les erreurs à la mise en œuvre, les exercices de PDM doivent être conçus de manière à inclure à la fois les indicateurs de **résultats** ou les **indicateurs utilisés dans le cadre de vulnérabilité**, les **critères d'éligibilité** utilisés pour identifier et sélectionner les bénéficiaires, et un **échantillon de bénéficiaires et de non-bénéficiaires**.

L'inclusion de ces éléments est essentielle pour calculer les erreurs d'exclusion à la mise en œuvre. Toutefois, si un échantillon de non-bénéficiaires ne peut pas être inclus en raison de contraintes de coûts ou de décisions programmatiques, seule **l'erreur d'inclusion à la mise en œuvre** peut être calculée. Si les critères d'éligibilité utilisés pour sélectionner les bénéficiaires ne sont pas inclus du tout, il n'est pas possible de calculer les erreurs d'inclusion ou d'exclusion à la mise en œuvre.

³ Conformément au cadre d'assurance du ciblage, il est recommandé d'assurer la séparation des tâches entre les CPs.

Comment les erreurs lors de la mise en œuvre sont-elles calculées ?

Statut de l'assistance	Statut d'éligibilité	
	Éligible	Non admissible
Assisté	Correctement inclus	Erreur d'inclusion à la mise en œuvre
Non assisté	Erreur d'exclusion à la mise en œuvre	Correctement exclu

Exemple de calcul

	Éligible	Non admissible
Assisté	900	350
Non assisté	100	350

Erreur d'inclusion : $350/(900+350)*100 = 28 \%$

Erreur d'exclusion : $100/(900+100)*100 = 10 \%$

SEUILS D'ERREUR ET CONSIDÉRATIONS CLÉS

Les seuils idéaux d'erreurs de ciblage n'ont pas de valeur universellement fixe. Ils dépendent d'une série de facteurs, notamment du contexte, des objectifs du programme de ciblage, de la qualité et de la disponibilité des données et des ressources. En pratique, atteindre un niveau d'erreur de ciblage de zéro est extrêmement difficile d'en raison de la complexité inhérente à l'évaluation des vulnérabilités et des limites des données.

Plutôt que de viser un niveau d'erreur de zéro, le PAM privilégie la **minimisation des erreurs de ciblage** grâce à des méthodologies centrées sur les personnes et fondées sur des preuves, soutenues par des suivis réguliers, de l'évaluation et de l'amélioration continue.

En règle générale, les erreurs d'inclusion et d'exclusion à la conception sont généralement observées dans une fourchette de **5 à 20 %** dans les bureaux de pays. Cependant, ces repères ne sont **pas prescriptifs** et doivent être **adaptés** au contexte local. Au lieu de s'appuyer sur un seul seuil, les COs sont encouragés, à l'étape de la conception du processus de ciblage ou de priorisation, à déterminer **les seuils d'erreur** pour

les erreurs de conception et de mise en œuvre. Les COs doivent documenter la justification des seuils sélectionnés et lier chaque scénario d'erreur à un plan d'action précis (p. ex., révision des critères d'éligibilité, augmentation du nombre de bénéficiaires ou amélioration de la surveillance des CPs). Ils doivent être interprétés à la lumière d'objectifs programmatiques, du contexte opérationnel et de la qualité des données.

Cette fourchette de seuils sert de référence pour évaluer si les résultats du processus de ciblage sont acceptables ou nécessitent un ajustement. Elle se compose de :

- **Un seuil plus bas** : il représente le niveau d'erreur idéal ou minimum acceptable, souvent proche de zéro, indiquant un ciblage très précis.
- **Un seuil supérieur** : il définit le niveau d'erreur maximal tolérable, au-delà duquel les critères de ciblage peuvent devoir être révisés ou justifiés en raison de contraintes opérationnelles. Il est important de noter que ce seuil supérieur ne peut jamais être égal ou supérieur à 50 %, sinon le processus de ciblage équivaldrait à une sélection aléatoire.

L'établissement de cette fourchette de seuils à l'avance permet une prise de décision plus structurée et fondée sur des données probantes une fois que les erreurs de conception du ciblage sont calculées, ce qui aide les COs à trouver un équilibre entre l'exactitude technique et la faisabilité pratique. Ce qui compte le plus, c'est la

présence d'un cadre décisionnel clair lors de l'évaluation et de l'interprétation des erreurs de ciblage. Bien qu'il ne soit pas exhaustif, le tableau ci-dessous offre un cadre de référence simple que chaque CO peut adapter pour s'aligner sur le contexte local, les défis opérationnels et les limites pratiques pendant le processus de ciblage.

ERREURS DE CIBLAGE À LA CONCEPTION			
Erreur d'inclusion	Erreur d'exclusion	Interprétation et action	
<= Seuil inférieur	<= Seuil inférieur	Interprétation	Le cadre de vulnérabilité et les critères d'éligibilité identifient correctement les ménages les plus vulnérables.
		Action	La conception du ciblage s'adapte au cadre de vulnérabilité et peut être mise en œuvre.
<= Seuil inférieur	> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	Interprétation	La conception du ciblage correspond au cadre de vulnérabilité, mais le nombre de bénéficiaires prévu peut être trop petit compte tenu de la vulnérabilité globale.
		Action	Si possible, réexaminer le nombre de bénéficiaires prévu; autrement, la ciblage conçu peut être utilisé.
<= Seuil inférieur	> Seuil supérieur	Interprétation	La conception du ciblage n'est pas assez sensible à la vulnérabilité de la population ciblée.
		Action	Répétez l'analyse de la conception du ciblage pour s'assurer qu'elle correspond au cadre de vulnérabilité.
> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	<= Seuil inférieur	Interprétation	La conception du ciblage s'adapte au cadre de vulnérabilité, mais peut inclure des critères d'éligibilité qui n'identifient pas correctement les plus vulnérables, ou le nombre de bénéficiaires peut être trop élevé par rapport à la vulnérabilité réelle.
		Action	Si possible, réexaminer l'allocation du nombre de bénéficiaires; autrement, la ciblage conçu peut être utilisé.
> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	Interprétation	La conception du ciblage peut souffrir de critères d'éligibilité incorrects ou d'un décalage entre la vulnérabilité globale et le nombre de bénéficiaires.
		Action	Si possible, réexaminer la répartition et la conception de la sélection de bénéficiaires; autrement, un processus de validation communautaire approfondi devrait être assuré.
> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	> Seuil supérieur	Interprétation	La conception du ciblage sous-estime probablement la vulnérabilité, risquant d'inclure des ménages moins vulnérables et d'exclure ceux qui sont dans le besoin.
		Action	Réévaluer les critères d'éligibilité vis-à-vis les données d'évaluation des besoins et les valider à l'aide des commentaires de la communauté.
> Seuil supérieur	<= Seuil inférieur	Interprétation	La conception du ciblage n'est pas assez sensible à la vulnérabilité de la population ciblée.
		Action	Répétez l'analyse de la conception du ciblage pour vous assurer qu'elle correspond au cadre de vulnérabilité.
> Seuil supérieur	> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	Interprétation	La conception du ciblage ne correspond pas au cadre de vulnérabilité ou guidée par des critères mal calibrés.
		Action	Réévaluer les seuils d'éligibilité et les critères de ciblage afin de les aligner au cadre de vulnérabilité.
> Seuil supérieur	> Seuil supérieur	Interprétation	La conception du ciblage ne permet pas d'identifier efficacement les personnes les plus vulnérables.
		Action	Examinez entièrement la conception du ciblage et le cadre de vulnérabilité. Réévaluer éventuellement la méthodologie de ciblage et/ou à l'aide globale.

ERREURS DE CIBLAGE À LA MISE EN ŒUVRE			
Erreur d'inclusion	Erreur d'exclusion	Interprétation et action	
<= Seuil inférieur	<= Seuil inférieur	Interprétation	Le processus de mise en œuvre a été bien fait, les critères d'éligibilité identifient les plus vulnérables.
		Action	Aucun réglage n'est nécessaire.
<= Seuil inférieur	> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	Interprétation	Le processus de mise en œuvre a été bien fait, mais il peut y avoir eu des problèmes dans l'application des critères.
		Action	Examinez les données du PDM et mettez à jour la conception du ciblage, examinez les processus internes de création de listes de bénéficiaires.
<= Seuil inférieur	> Seuil supérieur	Interprétation	Le processus de ciblage n'a pas été mis en œuvre efficacement, les critères d'éligibilité ont peut-être été mal compris ou appliqués de manière incohérente.
		Action	Évaluer la capacité des CP à mener à bien le processus de ciblage ou réévaluer la précision des critères d'éligibilité.
> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	<= Seuil inférieur	Interprétation	Les critères d'admissibilité identifient correctement les personnes les plus vulnérables, mais le processus présente des problèmes, tels qu'une mauvaise interprétation des critères ou une manipulation des listes.
		Action	Effectuez une réévaluation du processus de ciblage et/ou réentraînez les CPs afin de réduire les risques de manipulation lors du prochain tour.
> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	Interprétation	La mise en œuvre du ciblage n'a peut-être pas été appliquée de manière cohérente ou transparente, ce qui a entraîné un décalage entre la sélection prévue et la sélection réelle des bénéficiaires.
		Action	Examiner le processus de mise en œuvre afin de détecter les incohérences ou les écarts. Renforcer l'orientation sur le terrain et former à nouveau les CP afin d'améliorer l'application des critères d'éligibilité.
> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	> Seuil supérieur	Interprétation	Le processus de ciblage n'a pas été mis en œuvre efficacement, et les critères d'éligibilité ont peut-être été mal compris ou appliqués de manière incohérente.
		Action	Réévaluer les critères d'éligibilité à la lumière des données d'évaluation des besoins et les valider en tenant compte des commentaires de la communauté.
> Seuil supérieur	<= Seuil inférieur	Interprétation	Le processus de ciblage n'a pas été mis en œuvre efficacement, les critères d'éligibilité ont peut-être été mal compris ou appliqués de manière incohérente.
		Action	Une enquête approfondie sur le processus est nécessaire en raison du risque d'influence induite. Évaluer la capacité des CP à mener à bien le processus de ciblage ou réévaluer la précision des critères d'éligibilité afin d'identifier les personnes les plus vulnérables.
> Seuil supérieur	> Seuil inférieur et <= Seuil supérieur	Interprétation	Le processus de ciblage n'a pas été mis en œuvre efficacement, les critères d'éligibilité ont peut-être été mal compris ou appliqués de manière incohérente.
		Action	Procéder à un examen complet du processus de mise en œuvre. Reformuler les CP sur les critères d'éligibilité et renforcer les mécanismes de supervision afin de garantir une application cohérente et précise.
> Seuil supérieur	> Seuil supérieur	Interprétation	Le processus de ciblage a rencontré des problèmes lors de la mise en œuvre.
		Action	Une réévaluation complète de la conception du ciblage et de la gestion des identités (IDM) est nécessaire.

LES LIMITES DE L'ANALYSE DES ERREURS LORS DU CIBLAGE

Les erreurs de ciblage, bien qu'utiles pour évaluer le rendement du ciblage, ne permettent pas de saisir pleinement les nuances de la vulnérabilité ou les divers besoins des populations touchées. Ces erreurs sont étroitement liées à la qualité et à l'étendue des données disponibles et peuvent négliger l'efficacité d'autres aspects de la stratégie de ciblage. Pour cette raison, les approches de ciblage doivent tenir compte **des commentaires des communautés touchées**.

L'élaboration de critères de ciblage devrait inclure une validation au moyen de consultations communautaires.⁴ Après une première analyse des erreurs, les consultations peuvent amener les communautés à suggérer des ajustements aux critères proposés. Bien que de tels changements puissent augmenter l'erreur mesurée, ils peuvent **en fin de compte améliorer la pertinence et l'équité des critères**. Ce processus permet d'atteindre un niveau raisonnable et acceptable de précision du ciblage, en veillant à ce que l'aide parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin en temps opportun et de manière équitable.

Le processus de validation communautaire va de pair avec la conception de l'approche de ciblage et la définition de seuils d'erreur acceptables. Toutefois, les consultations auprès des collectivités ne devraient en aucun cas justifier des taux d'erreur supérieurs à 50 %, car cela nuirait à l'équité et à l'efficacité globale du processus de ciblage.

COMPRENDRE LES ERREURS DE CIBLAGE EN SITUATION DE PRIORISATION

Lorsque les fonds sont insuffisants pour répondre aux besoins évalués, les bureaux de pays doivent prendre des décisions difficiles en matière de priorisation. Dans les contextes de priorisation, l'objectif est d'identifier et d'aider les ménages les plus vulnérables au sein de la population vulnérable au sens large. En conséquence, **certains ménages vulnérables seront inévitablement exclus**, non pas en raison de défauts dans l'approche de ciblage, mais en raison de **financements limités ou de décisions programmatiques**. Ces ménages sont considérés comme exclus par la conception et ne doivent pas être inclus dans le calcul des erreurs de ciblage.

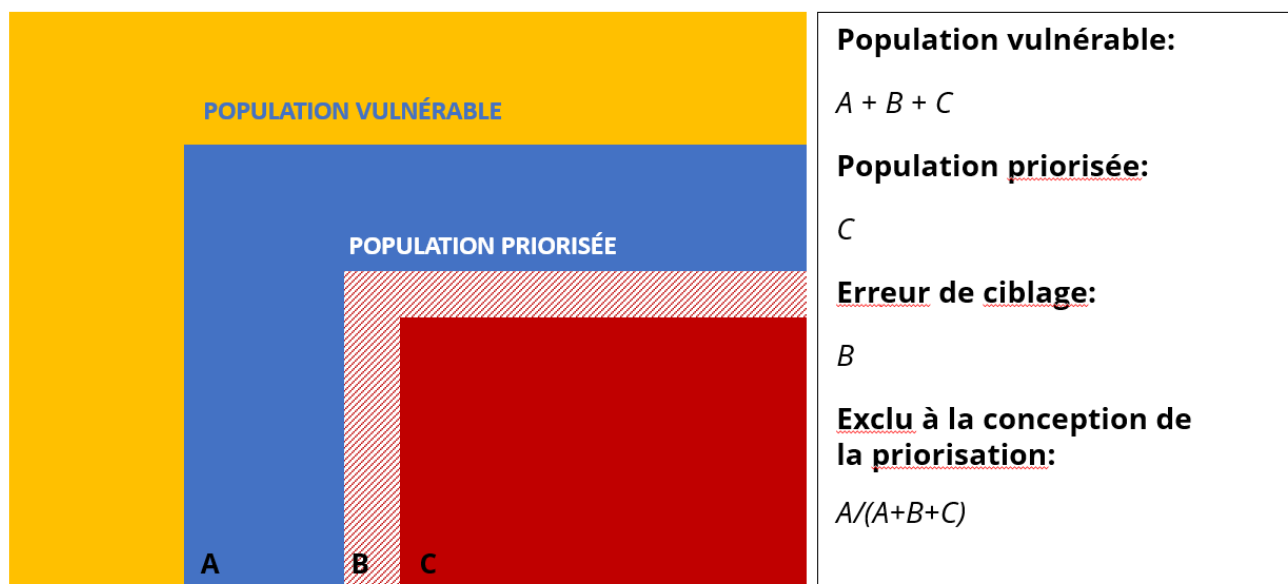
L'exclusion de ces cas du calcul des erreurs de ciblage permet de maintenir la pertinence et la précision de l'analyse de ciblage, en l'alignant sur la conception et les objectifs de la stratégie de priorisation. Cependant, il demeure important d'identifier et de rendre compte des ménages exclus par la conception, en particulier à des fins de collecte de fonds et de plaidoyer, car ces informations mettent en évidence les besoins non satisfaits et peuvent informer les efforts futurs de mobilisation des ressources.⁵

Le fait de se fier exclusivement aux erreurs de ciblage pour évaluer la qualité d'une approche de ciblage présente des limites, car cela peut ne pas fournir une compréhension complète de l'efficacité de l'approche.

⁴ La consultation communautaire est le processus de validation de la conception du ciblage ou de la priorisation avec les communautés touchées, c'est-à-dire l'examen des critères d'admissibilité à la lumière des réalités contextuelles. Ce processus est différent du ciblage communautaire.

⁵ Afin d'assurer la transparence, de faciliter l'analyse des données et de permettre un suivi ou un reciblage futur selon les ressources disponibles, il est recommandé de générer une variable pour identifier les ménages qui seraient admissibles à l'assistance selon la conception du ciblage, ainsi qu'une variable pour ceux qui ont été priorisés.

Figure 1. Aperçu de la population assistée et du calcul des erreurs dans les scénarios de priorisation



La figure ci-dessus illustre visuellement la façon d'interpréter les erreurs dans le contexte de la priorisation. La population vulnérable totale se compose de tous les groupes : $A + B + C$. Toutefois, en raison de réductions de financement ou d'autres contraintes programmatiques, seuls $B + C$ devaient bénéficier de l'aide du PAM.

- **Le groupe C** a été correctement atteint.
- **Le groupe B** aurait dû être inclus, mais ne l'a pas été – il s'agit de l'erreur d'exclusion de ciblage qui peut être calculée par la proportion $B/(B+C)$
- **Le groupe A** a été intentionnellement exclu – il est considéré comme exclu à conception, et sa proportion est calculée comme suit : $A/(A+B+C)$

En résumé, **il est essentiel de faire la distinction entre les ménages exclus à la conception et ceux qui n'ont pas été inclus en raison d'erreurs de ciblage** pour assurer la précision dans les contextes de priorisation. Les erreurs d'exclusion visent spécifiquement les ménages qui auraient dû recevoir une aide sur la base des critères du programme mais qui n'ont pas été atteints, tandis

que les erreurs d'inclusion se produisent lorsque les ménages qui ne répondent pas aux critères sont inclus par erreur.

RAPPORT SUR LES ERREURS DE CIBLAGE

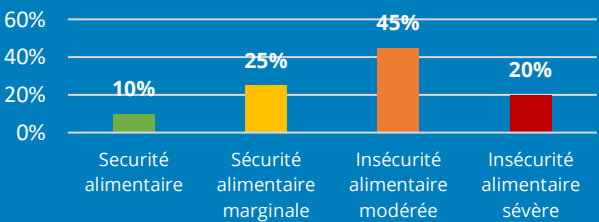
Rapporter les erreurs de ciblage n'est pas seulement une exigence de documentation, mais aussi un outil d'apprentissage essentiel pour améliorer la prise de décision future. La documentation des erreurs (y compris les antécédents et les risques liés à l'interprétation dans certains contextes) permet de cerner les problèmes systémiques, d'affiner les approches de ciblage et de s'assurer que des mesures correctives sont prises. Il est recommandé d'inclure le rapport des erreurs dans **la documentation officielle d'assurance** (comme les SOPs ou les notes méthodologiques) et dans le registre des **risques de ciblage**, afin de s'assurer que ces problèmes sont officiellement reconnus, surveillés au fil du temps et traités au moyen de mesures d'atténuation structurées.

En excluant du calcul d'erreur les ménages délibérément laissés de côté en raison de limites de financement ou de programmes, nous pouvons nous assurer que l'analyse reste centrée sur l'efficacité réelle du ciblage, au-delà des contraintes de ressources.

EXEMPLE DE CALCUL D'ERREUR DE CIBLAGE ET DES IMPLICATIONS POUR LE PROGRAMME

Nous vous présentons ci-dessous un exemple de calcul et d'évaluation des erreurs de conception de ciblage, à l'aide des formules et de la matrice de décision décrites précédemment.

Résultats CARI



Dans cet exemple, le pays A a effectué une évaluation complète de la vulnérabilité pour éclairer son approche de ciblage. L'évaluation a intégré l'intégralité du module CARI, que le bureau de pays a identifié comme le cadre de vulnérabilité le plus approprié au contexte. D'après les résultats du CARI, 65 % de la population est classée comme vulnérable (insécurité alimentaire modérée et sévère combinées), tandis que les 35 % restants sont considérés comme non vulnérables. À la suite de l'élaboration des critères d'admissibilité, le CO a appliqué ces critères à l'ensemble de données sur la population afin d'estimer les erreurs d'inclusion et d'exclusion à la conception. Avant de commencer l'analyse, et compte tenu des enjeux opérationnels de la collecte de données sur le terrain, le CO a défini les seuils suivants:

- **Seuil inférieur** : 15 % — les erreurs égales ou inférieures à ce niveau sont considérées comme acceptables et indiquent que la conception est prête à être mise en œuvre.
- **Seuil supérieur** : 25 % — les erreurs supérieures à ce niveau ne sont pas considérées comme acceptables et entraîneraient une refonte de la méthodologie ou une réévaluation de l'approche de ciblage.

L'objectif est d'estimer les erreurs d'inclusion et d'exclusion à la conception, afin d'aider à déterminer si les critères correspondent à la vulnérabilité réelle.⁶

	Vulnérable	Non vulnérable
Éligible	900 (A)	280 (C)
Non-admissible	134 (B)	600

Erreur d'exclusion à la conception = $B / (A + B) = 134 / (900 + 134) \approx 12,9\%$

Erreur d'inclusion de la conception = $C / (A + C) = 280 / (900 + 280) \approx 23,7\%$

INTERPRÉTATION

- L'erreur d'exclusion du plan de 12,9% est inférieure au seuil minimum de 15%, ce qui suggère que le plan de ciblage fonctionne bien pour capturer les ménages les plus vulnérables. Cela indique que les critères d'admissibilité sont efficaces pour identifier les personnes qui en ont le plus besoin.
- L'erreur d'inclusion du plan de sondage de 23,7% se situe entre les seuils définis (15 à 25%). Cela signifie que même si l'erreur n'est pas alarmante, elle peut justifier un examen plus approfondi. Certains des critères d'éligibilité peuvent permettre aux ménages non vulnérables d'être éligibles à l'aide, ce qui pourrait réduire la précision. Le CO pourrait explorer l'utilisation de critères d'exclusion spécifiques. Cependant, l'erreur reste dans une fourchette acceptable, et la conception pourrait être considérée comme valide avec des améliorations mineures ou une justification supplémentaire basée sur les besoins programmatiques.

Dans ce scénario, il est recommandé au CO de procéder à la conception de ciblage convenue. Pour renforcer sa validité et son acceptation, il est également recommandé que le CO mène des consultations auprès des communautés touchées afin de valider les critères d'admissibilité et de s'assurer qu'ils reflètent de manière exhaustive les perceptions locales de vulnérabilité.

⁶⁶ À ce stade, les communautés n'ont pas été invitées à valider les critères identifiés, et l'analyse des erreurs est effectuée uniquement après le processus axé sur les données.



**UNITÉ D'ÉVALUATION DE LA VULNERABILITÉ ET DE
CIBLAGE (APP-FA)**

DIVISION DE L'ANALYSE, DE LA PLANIFICATION ET DE
LA PERFORMANCE

Programme alimentaire mondial

Via Cesare Giulio Alto 68/70
00148 Rome, Italie - T +39 06 65131
wfp.org

Contactez-nous:

wfp_assessment_targeting@wfp.org

Équipe de ciblage :

Alberto Gualtieri, Cagri Cebilsı, Edgar
Wabyona, Eve Chaliflour, Federica Esu,
Hajar Anbar